



ARRÊTÉ DU MAIRE

AG_A_2023_03

Objet : arrêté portant sur la fermeture de tous les terrains extérieurs (rugby et autres sports) – du 03 au 05 novembre 2023

Le Maire de la Commune d'Ondres (Landes),

VU le Code de la Sécurité Intérieure,

VU le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu l'alerte Météo du 02 novembre 2023 de la Préfecture (tempête Ciaran), qui a placé le département des Landes en Vigilance Orange pour les phénomènes pluies-inondations et vents à compter du 03 novembre 2023 à 00h,

Considérant que la Préfecture a ordonné aux collectivités de prendre toutes les mesures de précaution nécessaires,

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Tous les terrains de sport de la Ville d'Ondres sont fermés pour les entraînements et les matchs du vendredi 03 novembre 2023 à 12h au dimanche 05 novembre 2023 à 20h.



ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera affiché sur les panneaux d'affichage administratifs de la Ville ainsi que sur les panneaux des terrains et notifié aux utilisateurs et instances concernés.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés municipaux.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services, le service de Police Municipale, Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de TARNOS, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté est transmise à la Gendarmerie de TARNOS, à la Police Municipale d'ONDRES et aux Services Techniques Municipaux.

Fait à Ondres, le 03 novembre 2023

Mme Le Maire



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau par voie postale, par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr, ou par un dépôt direct auprès de la juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de son affichage et/ou de sa publication.

Coordonnées de l'instance : TA de Pau - 50 Cours Lyautey BP 43 64010 PAU CEDEX, Tél. : 05.59.84.94.40 – Fax : 05.59.02.49.93 // courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr // adresse Internet (URL) : <http://pau.tribunal-administratif.fr>

Ce recours peut éventuellement être précédé d'un recours administratif auprès du Maire dans les mêmes délais, qui proroge d'autant le délai de recours contentieux susvisé.

Coordonnées de la Ville : Madame le Maire de la Ville d'ONDRES – N°2189 AV du 11 novembre 1918 – 40 440 ONDRES - Tél. : 05.59.45.30.06 – courriel : contact@ondres.fr